



Aide pour récupérer notre argent sur une revente timeshare

Par **Chris33972**, le **19/11/2015** à **11:46**

Bonjour, nous avons acheté une semaine en timeshare(une unité comme il le dise a St Martin) il y a 6 ans de ca, nous ne savons pas comment rompre se contrat car cela est un vrai gouffre financier pour nous! Trop de charge et frais chaque années) et pas de disponibilité quand nous voulons faire profitez des amis des hôtels...Nous leur avons envoyé les papiers pour revendre notre unité cela fait déjà un an et demi pour récupérer notre mise de départ.(car a la vente de l unité on nous a bien vendu le produit en nous disant que nous pouvions récupérer notre mise facilement des qu on aura plus l occasion d utiliser ce produit!)A ce jour RCI ne met rien en œuvre pour nous libérer de ce produit qui nous met dans un gouffre financier!!pouvez vous nous aider sur le sujet car on ne sait plus quoi faire. Merci beaucoup en espèrent avoir une réponse de votre part!

Par **louison123**, le **19/11/2015** à **12:15**

RCI est une bourse d'échange et traine une réputation sulfureuse.
le TM est seulement un droit d'usage et l'arnaque consiste à vous faire payer des frais à vie (donc inutile d'espérer vendre quoi que ce soit)
Vous pouvez faire valoir la directive européenne 2008/122/CE qui s'applique à tous les contrats de TS et qui dit en substance que les modalités de résiliation doivent être mentionnés dans le contrat (ce qui n'est jamais le cas)pour résilier votre contrat.